



Fin de prestation compensatoire

Par **MILES24**, le **14/01/2014** à **13:11**

BonjourrnY a t'il des précautions particulières à prendre lorsque le versement de rentes mensuelles en relation avec une prestation compensatoire actée arrive à sa fin. J'ai payé pendant 7 ans ces mensualités, ce qui fait que le montant de la prestation compensatoire décidé par le TAF sera atteint en Juin prochain. Compte tenu de la mauvaise foi patente et continuelle de mon ex, je m'attends à une réaction même si de mon coté je suis parfaitement en mesure de prouver l'ensemble des versements effectués. Une lettre que j'adresserais par avance au JAF, avec pièces jointes des versements, peut elle me permettre de me prémunir?
rnMerci par avance pour vos conseils